



Nations Unies

Comité des politiques du développement

**Rapport de la cinquième session
(7-11 avril 2003)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2003
Supplément N° 13

Conseil économique et social
Documents officiels, 2003
Supplément N° 13

Comité des politiques du développement

**Rapport de la cinquième session
(7-11 avril 2003)**



Nations Unies • New York, 2003

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	1
II. Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation du développement durable	4
A. Introduction	4
B. Aperçu de la situation et principales conséquences de la pauvreté rurale.	5
C. Principales conclusions et recommandations	7
III. Biens collectifs mondiaux et mécanismes de financement novateurs pour la réalisation d'un développement durable	12
A. Situation actuelle.	12
B. Mesures à prendre aux niveaux national et international	14
C. Arrangements institutionnels et financiers	15
D. Principales conclusions et recommandations	17
IV. Examen de la liste des pays les moins avancés	19
A. Introduction	19
B. Critères d'identification des pays les moins avancés en 2003	20
C. Transition sans heurt des pays retirés de la liste des pays les moins avancés.	27
D. Principales conclusions et recommandations	29
V. Travaux futurs du Comité	30

Chapitre premier

Organisation de la session

1. La cinquième session du Comité des politiques du développement s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 7 au 11 avril 2003. Quinze membres du Comité y ont participé : Mme N'Dri Thérèse Assié-Lumumba, M. Albert Binger, M. Olav Bjerkholt, M. Eugenio B. Figueroa, M. Leonid M. Grigoriev, M. Patrick Guillaumont, M. Ryokichi Hirono, Mme Marju Lauristin, Mme Mona Makram-Ebeid, M. P. Jayendra Nayak, M. Milivoje Panić, Mme Suchitra Punyaratabundhu, Mme Sylvia Saborio, M. Udo Ernst Simonis et Mme Funmi Togonu-Bickersteth. Neuf membres étaient absents : Mme Lourdes Benería, M. Shangquan Gao, Mme Louka T. Katseli, Mme Mari Elka Pangestu, M. Eul Yong Park, M. Delphin G. Rwegasira, M. Nasser Hassan Saidi, M. Ruben Tansini et Mme Dorothéa Werneck.

2. Les membres du Bureau à la cinquième session étaient les suivantes :

Président :

M. Ryokichi Hirono

Vice-Président :

M. Eugenio B. Figueroa

Rapporteur :

Mme Mona Makram-Ebeid

3. M. Ryokichi Hirono, Président du Comité, a ouvert la session. M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a, dans son allocution liminaire, souligné l'importance du Comité qui apportait un éclairage nouveau sur les questions inscrites à l'ordre du jour. Il a indiqué qu'il fallait élargir les perspectives socioéconomiques mondiales et locales et harmoniser les divers aspects des politiques de développement. La politique mondiale de lutte contre le virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) en est une illustration, la priorité accordée par la communauté internationale à ce problème étant quelque peu remise en cause par les difficultés liées à l'intégration du traitement du VIH/sida à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce¹. À défaut de pouvoir être abordées dans le cadre d'approches sectorielles restreintes, ces questions devraient plutôt être intégrées à tous les aspects des politiques de développement.

4. Les principaux points inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants : la promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation d'un développement durable; les biens publics mondiaux; et l'identification des pays les moins avancés.

5. Les participants ont estimé que les gouvernements tout comme le marché ont un rôle à jouer dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales des pays en développement. Le Comité pourrait produire de nouveaux modèles de

¹ Voir *Instruments juridiques énonçant les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay, faits à Marrakech le 15 avril 1994* (publication du secrétariat du GATT, numéro de vente : GATT/1994-7).

développement rural où toutes les questions (telles que le travail indépendant, le transfert de revenus, l'emploi salarié, l'équipement) peuvent se compléter.

6. À propos des biens publics mondiaux, les participants ont jugé qu'ils pourraient servir à renforcer le système des Nations Unies en amenant les populations et les États à se pencher sur des questions de portée internationale, comme la crise de l'eau et les investissements dans les sources d'énergie renouvelables. Ils ont en outre souligné qu'il fallait clarifier le débat sur les biens publics mondiaux qui est actuellement très confus. Le fait de devoir adopter des mesures internationales sur des biens publics particulièrement importants comme la santé et l'éducation, montre clairement la dimension internationale du commerce et de l'aide. La préservation de la diversité culturelle est également un aspect important des biens publics mondiaux.

7. L'examen de la question du retrait de certains pays de la liste des pays les moins avancés a révélé que la situation devenait de plus en plus délicate dans la mesure où certains pays qui n'avaient plus de raison d'y figurer hésitaient à s'en faire rayer. Il a également été recommandé que la question soit examinée en tant que sujet distinct, pour déterminer comment la communauté internationale pourrait aider les pays les moins avancés à « amortir » ou atténuer les chocs éventuels résultant de leur reclassement afin d'éviter que leur développement en soit perturbé.

8. Le Comité a bénéficié de la participation active d'un certain nombre d'organismes des Nations Unies. Les services techniques de la session ont été assurés par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Les organismes, institutions, programmes et fonds suivants étaient représentés :

- Secrétariat du Commonwealth;
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- Programme des Nations Unies pour le développement;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;
- Division de la population du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;
- Groupe de coordination des pays les moins avancés de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;
- Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;
- Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement;
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique;
- Bureau international du travail;

- Fonds monétaire international;
- Banque mondiale;
- Programme alimentaire mondial;
- Organisation mondiale de la santé.

Chapitre II

Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation du développement durable

A. Introduction

1. Les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire² ne pourront être atteints que si le développement réussit à avoir un impact majeur sur la pauvreté rurale, puisque les trois quarts des populations les plus démunies de la planète vivent dans les zones rurales et que les zones urbaines ne peuvent pas accueillir tous les candidats potentiels à l'exode. C'est au moment où la croissance économique mondiale ralentit, plongeant des millions d'individus supplémentaires dans la pauvreté et causant la mort de dizaines de milliers d'enfants par suite de malnutrition et de privations que le besoin de se concentrer sur l'élimination de la pauvreté rurale se fait encore plus impérieuse. L'élimination de la pauvreté contribuerait également à supprimer les causes des conflits et du terrorisme. Il s'agit d'une oeuvre de longue haleine dont l'inaccomplissement aboutirait à un cycle permanent de pauvreté et de violence.

2. Le développement rural en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté doit tenir compte de sa nature pluridimensionnelle et par conséquent de ses objectifs multiples. Il doit s'étendre à diverses disciplines et englober des facteurs démographiques, économiques, sociaux, institutionnels et politiques, constituant ainsi une approche intégrée. Cette approche intégrée différerait des expériences précédemment accumulées dans le domaine du développement rural qui, elles, avaient un caractère plus sectoriel et appliquaient un modèle unique, neutre par rapport au contexte. De sorte que bien que la notion d'approche intégrée soit demeurée la même, l'idée de ce qui en découle, elle, a évolué.

3. La persistance de la pauvreté rurale dans la plupart des pays en développement est principalement due au ralentissement ou la stagnation de la croissance économique dans les zones rurales, souvent inférieure au taux d'accroissement de la population, à l'insuffisance des investissements en capital humain, à l'absence de techniques et d'équipements agricoles et au caractère inadapté des mécanismes institutionnels chargés de répondre aux besoins des populations rurales déshéritées. Ces causes passent souvent également pour les conséquences de la pauvreté – la faible croissance économique limitant les ressources susceptibles d'être investies dans le capital humain et physique, les techniques et les institutions. À partir de là, les pauvres des milieux ruraux peuvent être considérés comme pris dans un cercle vicieux ou « l'engrenage de la pauvreté ». Afin de s'attaquer à la pauvreté dans les campagnes et d'aider les populations rurales à sortir de cet engrenage, il faut porter un regard neuf sur ces anciens problèmes pour relever les nouveaux défis. Le développement rural intégré doit être réorienté de manière radicale vers la création d'un plus grand nombre d'emplois et d'activités productrices de revenus de manière à améliorer les conditions de vie dans les campagnes. Une part plus importante des ressources devrait être également acheminée vers les zones rurales qui ne reçoivent actuellement qu'un quart des dépenses des principaux donateurs.

² Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale; et A/56/326, annexe.

4. Compte tenu de l'énorme disparité des conditions de vie et de travail des ruraux pauvres, les projets doivent être conçus et exécutés avec une certaine créativité et une certaine souplesse au niveau local grâce à la décentralisation, au renforcement des capacités et à la participation des collectivités. La décentralisation doit s'opérer de manière soignée pour éviter que les élites rurales ne s'approprient l'essentiel des retombées du développement rural. Les institutions mises au service des pauvres des campagnes doivent être renforcées afin de les responsabiliser et de leur permettre de mieux se prononcer sur la mobilisation, l'allocation et l'utilisation des ressources au moment de la prise de décisions. Les institutions ainsi renforcées devraient également aider à favoriser l'estime de soi et le respect des cultures et valeurs locales dans le contexte d'un environnement durable afin de préserver la cohésion sociale comme cela a été réaffirmé lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août-septembre 2002. Les gouvernements, la communauté internationale, la société civile, le monde des affaires et les collectivités locales doivent travailler en partenariat pour exploiter pleinement les possibilités qu'offre cette approche intégrée du développement rural.

B. Aperçu de la situation et principales conséquences de la pauvreté rurale

1. Le mauvais état de la santé publique et de l'éducation

5. Toute analyse des perspectives d'élimination de la pauvreté rurale doit commencer par une évaluation de la santé publique et de l'éducation. Les populations rurales des pays en développement ont longtemps souffert de diverses maladies d'origine hydrique et véhiculées par les insectes qui ont réduit leur capacité de production et, partant, leurs chances d'échapper à la pauvreté.

6. L'incidence de la bilharziose a pu être réduite, mais le paludisme, la tuberculose, le sida restent des maladies de première importance du fait de la vulnérabilité des populations rurales. La prévalence du sida en Afrique subsaharienne en particulier réduit le nombre d'adultes à même de soutenir leur famille et contribuer à l'économie rurale³.

7. Le paludisme aggrave la pauvreté en milieu rural en raison des coûts du traitement et du temps de travail perdu. La communauté internationale, les gouvernements et le secteur privé doivent redoubler d'efforts comme les y invitent la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses⁴ et l'initiative Faire reculer le paludisme à laquelle participent l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), dans le domaine du traitement et de la prévention, afin

³ Par exemple, on estime que quelque 20 % des familles rurales du Burkina Faso ont réduit leur travail agricole, ou même abandonné leurs champs à cause du sida [Programme commun des Nations Unies sur le virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA)], *Rapport sur l'épidémie mondiale du VIH/sida, 2002* (Genève, ONUSIDA, juillet 2002), p. 49.

⁴ Disponible à l'adresse ci-après : <<http://www.uneca.org/adf2000/abuja%20déclaration.htm>>.

d'orienter la recherche vers des médicaments et des insecticides plus efficaces⁵ compte tenu de la résistance croissante des parasites et des moustiques aux variétés actuelles.

8. Le faible taux de scolarisation dans les zones rurales et le taux élevé d'échec scolaire constituent à la fois une conséquence et une cause de la pauvreté dans ce milieu, dans la mesure où les enfants quittent l'école, soit parce que leurs parents ne peuvent pas se permettre de payer leurs études, soit parce qu'ils doivent travailler pour contribuer au budget familial. Ceux qui quittent l'école restent généralement pauvres toute leur vie et transmettent cette pauvreté à leurs descendants. C'est notamment le cas chez les filles, dont l'éducation et celle des femmes est de grande conséquence, du fait de leur rôle en tant que prestataires de soins au sein de leur famille et de leurs collectivités.

2. Exode rural massif

9. Pour certains, l'un des moyens de sortir de l'engrenage de la pauvreté est l'exode rural, encore que cela complique souvent la situation aussi bien dans le milieu urbain d'accueil que dans le milieu rural quitté. Dans de nombreux pays notamment à forte croissance démographique, les migrants sans éducation et sans qualification, n'arrivent pas à trouver un emploi productif une fois arrivés dans la ville. Cela a eu pour effet d'exacerber le chômage et le sous-emploi et de multiplier les taudis urbains, ce qui provoque un sentiment de plus en plus profond d'insécurité et d'incertitude et crée un foyer de tension sociale, d'agitation, de banditisme, notamment de criminalité organisée, voire de recrutement pour des activités terroristes. L'exode rural massif conduit souvent à une nouvelle paupérisation des zones urbaines et à leur ruralisation, la pauvreté et l'absence de compétences qui caractérisent la situation en milieu rural, se retrouvant dans les bidonvilles des agglomérations urbaines.

10. La migration des chefs de famille vers les villes a conduit dans de nombreux cas au relâchement des valeurs familiales et à l'effritement du tissu social en milieu rural et à la montée de la délinquance et de la criminalité chez les jeunes en raison du manque de supervision parentale. Elle a également de vastes conséquences sur la main-d'oeuvre rurale, la production agricole, la cohésion sociale et le développement rural dans son ensemble. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, les femmes restées sur place doivent subvenir aux besoins de la famille, tâche compliquée par les difficultés plus grandes qu'ont les femmes à accéder aux ressources, notamment à la terre et au crédit, ce qui contribue davantage à féminiser la pauvreté.

11. L'essentiel des migrants ruraux sont des adultes dans la force de l'âge qui laissent derrière un bon nombre de personnes âgées privées du soutien quotidien de leurs enfants adultes. La garde des petits-enfants empêche souvent ces personnes âgées, des grands-mères pour la plupart, de poursuivre normalement leurs propres activités économiques, d'où la baisse de productivité et de revenus auxquels on assiste dans les zones rurales du fait de l'exode des adultes et l'amenuisement de

⁵ Selon l'initiative Faire reculer le paludisme, l'allocation d'un montant supplémentaire de 1 milliard de dollars par an, soit le tiers de 1 % du revenu intérieur brut des pays de l'Afrique subsaharienne pour financer des formes rentables de lutte contre le paludisme se justifierait pleinement puisque, d'après les estimations, les coûts économiques du paludisme dépasseraient 1 % du PIB de la région.

capital humain, ce qui y accentue la pauvreté. Cette situation prend une tournure encore beaucoup plus dramatique dans les collectivités où sévit la pandémie du sida.

12. La pauvreté contraint des individus à aller chercher leur gagne-pain dans un milieu qui ne leur est pas familier, comme l'illustrent les ruraux pauvres que la migration vers la ville expose à toute une série de risques inhabituels. Il s'agit notamment de diverses formes d'exploitation et d'abus, tels que les conditions de travail déplorables et la traite des personnes, qui elle est une forme de criminalité transnationale organisée en pleine expansion dont sont particulièrement victimes les migrantes. Les femmes, les enfants, et surtout les filles, sont très exposés à cette forme de sévices et d'esclavage. Les victimes contractent souvent des maladies comme le sida qui mettent leur vie en danger et en réduisent considérablement les perspectives. Le travail des enfants – que ce soit en ville où les pauvres des campagnes migrent ou dans les zones rurales mêmes où ils sont utilisés comme source de revenu d'appoint – est une autre grave conséquence de la pauvreté rurale.

3. Dégradation de l'environnement

13. La pauvreté rurale entraîne la dégradation de l'environnement dans la mesure où les populations démunies exercent des contraintes de plus en plus vigoureuses sur les ressources naturelles. Des forêts sont complètement détruites dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour produire du bois de chauffe. L'érosion des sols est un problème qui se pose avec de plus en plus d'acuité dans de nombreux pays en développement en raison de la destruction des forêts, de la surexploitation des terres meubles et des mauvaises pratiques culturales. L'exploitation des nappes d'eau souterraines et des eaux de surface d'une part et la pollution des eaux d'autre part s'accroissent dans de nombreuses zones, réduisant la production agricole et accentuant les problèmes de santé dans les campagnes. Les populations déshéritées n'ont pas les moyens humains, financiers et institutionnels d'exploiter leurs ressources naturelles de manière rationnelle, ce qui crée un autre « cercle vicieux de la pauvreté ».

C. Principales conclusions et recommandations

14. L'exposé des éléments susmentionnés montre combien il importe de résoudre d'urgence le problème de la pauvreté rurale. Comme indiqué ci-dessus, il s'agit d'une tâche complexe et multiforme qui exige des efforts intenses de la part de plusieurs parties prenantes dans un grand nombre de domaines. Le Comité estime que les pays en développement et la communauté internationale devraient s'atteler aux tâches prioritaires suivantes :

- a) Étendre les services d'éducation et de santé et encourager les populations rurales à les utiliser;
- b) Accroître la productivité agricole et les activités autres qu'agricoles en faisant appel à la technologie, à la diversification et aux facteurs de production ainsi qu'au crédit;
- c) Améliorer l'accès aux marchés locaux, nationaux et mondiaux;
- d) Examiner l'ensemble des politiques dans une perspective rurale privilégiant les femmes.

1. Étendre les services d'éducation et de santé et encourager les populations rurales à les utiliser

15. Ainsi qu'il ressort du rapport du Comité pour 2002⁶, l'amélioration de la santé publique et de l'éducation influe sur d'autres objectifs de développement tels que la responsabilisation individuelle et collective, la protection de l'environnement et la saine gestion des affaires publiques, et réciproquement. En outre, le renforcement des capacités sociales favorise des changements d'attitude et de nouvelles idées sur le développement durable. Un plus grand souci d'équité entre les hommes et les femmes et la volonté d'éviter d'adopter des mesures discriminatoires à l'égard des femmes aideraient beaucoup à réduire la pauvreté rurale.

16. Ce sont parfois les coûts d'opportunité prohibitifs liés à la scolarisation et aux traitements médicaux plutôt que la fourniture de ces services qui portent préjudice aux familles et aux collectivités rurales. Il faut que ces coûts soient compensés par des mesures d'incitation comme, par exemple, les cantines scolaires publiques qui ont un effet bénéfique supplémentaire sur les revenus des collectivités lorsque les repas servis sont à base de produits locaux.

17. Le Comité recommande donc aux gouvernements, aux organisations multilatérales et aux partenaires de développement de s'employer à renforcer les capacités des populations rurales et à leur donner les moyens d'exploiter pleinement leur potentiel en leur fournissant l'éducation nécessaire et en leur donnant accès à des services de soins de santé de niveau acceptable, en particulier aux femmes. La politique d'éducation et de santé publique, dans les zones rurales, devrait chercher à renforcer les capacités des collectivités rurales et être adaptée à leurs besoins. Les possibilités d'éducation devraient leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires, notamment dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et de les appliquer à leurs activités agricoles et non agricoles. La politique devrait notamment étendre les activités scolaires à la participation des parents et des collectivités aux programmes nutritionnels, aux programmes de santé maternelle et infantile, à la vaccination et autres interventions sanitaires. Il conviendrait d'encourager des projets communautaires visant à protéger les ressources en eau et autres éléments du milieu ambiant.

18. Les investissements des organisations multilatérales et des partenaires du développement devraient donner aux populations rurales les moyens d'accéder à l'information et de l'utiliser pour améliorer leurs activités de production.

2. Accroître la productivité agricole et les activités non agricoles en faisant appel à la technologie, à la diversification et aux facteurs de production ainsi qu'au crédit

19. Il existe de nombreuses politiques susceptibles d'améliorer la productivité agricole, notamment en procédant à des réformes foncières, en assurant l'accès aux ressources en eau et à d'autres facteurs de production et en établissant un régime favorisant le respect et l'application des droits de propriété. Toutefois, nous ne les examinerons pas ici parce qu'elles varient généralement suivant les pays. Les problèmes auxquels se heurte leur application générale sont les suivants :

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 13 (E/2002/33)*, chap. I, sect. B.

a) Amélioration de la productivité agricole, diversification et utilisation des techniques

20. L'amélioration de la productivité agricole est la condition de la sécurité alimentaire et de l'accroissement des revenus des populations rurales. Les vastes retombées de la révolution verte découlaient de l'accroissement du rendement des facteurs de production agricole (semences, terres, engrais, etc.) dont elle s'est accompagnée. La révolution verte a permis à de nombreuses régions du monde d'assurer leur sécurité alimentaire et de libérer des ressources, notamment de main-d'oeuvre, pour développer d'autres activités. La diversification des cultures et des produits est également une condition essentielle de l'amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire dans les zones agricoles. Elle réduit les risques liés à l'exploitation d'un nombre réduit de cultures susceptibles d'être exposées aux aléas climatiques ou aux fluctuations des prix. L'expérience du Chili, de la Chine, de la Malaisie et de l'Afrique du Sud prouve que la diversification peut également ouvrir des débouchés aux produits agricoles.

21. De nouveaux progrès ont été enregistrés dans les domaines des techniques et de la recherche-développement agricoles. La tendance a été marquée par une plus grande participation du secteur privé notamment en association avec le secteur public, et par une plus profonde implication des agriculteurs eux-mêmes dans la recherche-développement. L'engagement public dans les services de recherche-développement et de vulgarisation agricoles reste crucial compte tenu de son caractère de bien collectif⁷. Le maintien des dépenses publiques consacrées à la recherche-développement dans les domaines agricole et para-agricole devrait être considéré comme une priorité en cas de coupes budgétaires dans les pays en développement.

22. Le Comité recommande à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour mettre au point et transférer vers les pays en développement les techniques agricoles appropriées et pour favoriser une meilleure utilisation des techniques locales. La recherche agricole dans les pays pauvres devrait être orientée vers des techniques en faveur des pauvres, autrement dit axée sur les cultures céréalières et les cultures de tubercules, qui représentent 80 % de la prise calorique; utiliser pleinement les facteurs de production disponibles chez les ménages pauvres, notamment la main-d'oeuvre et la biomasse; s'employer à améliorer la qualité des sols pauvres étant donné que ce sont sur des terres de faible rendement que vivent les pauvres; être tournée vers la polyculture; et fournir des produits agricoles de meilleure qualité et à plus forte teneur en vitamines.

b) Renforcement des activités non agricoles

23. La petite industrie rurale peut offrir un emploi aux paysans sans terre et un revenu d'appoint aux petits exploitants. Les techniques de production qui utilisent les compétences locales contribueraient à responsabiliser les populations rurales, notamment les femmes. La promotion des agro-industries est essentielle au relèvement du niveau de l'emploi et des revenus en milieu rural, bien que les politiques de développement rural actuelles se soient révélées peu efficaces dans la

⁷ Voir *La situation économique et sociale dans le monde, 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.C.1), chap. V, intitulé « Interaction du secteur public et du secteur privé dans le domaine des techniques agricoles ».

création de ce type d'entreprises en Afrique subsaharienne en particulier. Il est indispensable de réduire les incitations et subventions qui encouragent l'implantation d'industries dans des zones urbaines. Les entreprises municipales et rurales en Chine ont notamment lancé des initiatives qui ont permis d'encourager l'emploi non agricole et d'accroître les revenus des populations rurales.

24. Le Comité recommande de créer des agro-industries et d'adopter des techniques et méthodes créatrices d'emploi en particulier dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Pour ce faire, il faut fournir d'urgence aux collectivités rurales les incitations financières et fiscales ainsi que les compétences techniques nécessaires. Tout en encourageant les activités non agricoles, les gouvernements devraient s'assurer qu'elles ne contribuent pas à dégrader davantage l'environnement.

25. Le tourisme, notamment l'écotourisme, l'ethnotourisme et le tourisme culturel qui sont des activités fort prisées et auxquelles les collectivités peuvent être associées, font maintenant leur apparition dans de nombreux pays en développement. Ce type de tourisme basé sur les collectivités et l'offre pourrait s'accompagner d'une amélioration de l'artisanat. De nos jours, nombre de pays orientent leur système éducatif vers les emplois liés aux services touristiques et à l'artisanat local. Ce créneau de l'industrie touristique doit être exploité notamment à l'aide des techniques de l'information et de la communication auxquelles les prestataires de services touristiques font de plus en plus appel pour faciliter leur collaboration et mieux gérer les ressources naturelles et culturelles qui attirent les touristes. Elles peuvent également aider les fournisseurs à savoir les meilleurs moyens de vendre les objets d'art locaux sur Internet comme cela a été le cas en Bolivie, au Chili, en Chine, en Inde et en Afrique du Sud. **Le Comité recommande d'encourager l'utilisation des techniques de l'information et de la communication afin que les visiteurs potentiels puissent disposer d'informations sur les attractions touristiques et que les prestataires de services touristiques et les fournisseurs de produits locaux collaborent plus facilement.**

c) Amélioration de l'accès au crédit

26. Les populations rurales déshéritées ont du mal à obtenir des crédits. Des institutions financières officielles jugent souvent que les zones rurales ne sont pas suffisamment rentables et que les taux pratiqués par les prêteurs sont souvent inabornables. Par contre, le microfinancement, qui est constitué typiquement de services de crédit mais englobe de plus en plus des services de dépôt et d'assurance, offre des prêts à des taux abordables; bien que ces prêts soient destinés essentiellement aux zones urbaines, ils peuvent, après avoir été adaptés en conséquence, être étendus aux populations rurales démunies. Ce sont souvent des organisations à but non lucratif qui s'occupent de microfinancement, mais certaines institutions financières ont aussi des services de microfinancement. Le microfinancement offre la possibilité d'accroître les revenus et les avoirs et de réduire la vulnérabilité des ménages pauvres. Les prêts, l'épargne et l'assurance aident à atténuer les fluctuations des revenus et à maintenir les niveaux de consommation pendant les périodes de pénurie. Selon des témoignages recueillis auprès de clients d'institutions de microfinancement, l'accès aux services financiers permet aux pauvres d'être moins vulnérables, d'accroître leurs revenus et de se constituer des avoirs.

27. **Le Comité recommande aux gouvernements d'encourager le secteur de la microfinance à étendre ses services aux zones rurales. Les gouvernements et la communauté internationale devraient au besoin fournir au secteur de la microfinance les ressources destinées à faire de lui un secteur autonome capable d'assurer des services bancaires et surtout des crédits aux ruraux pauvres.**

3. Améliorer l'accès aux marchés locaux, nationaux et mondiaux

28. L'absence d'infrastructures rurales, notamment de réseaux de transport, d'information et de communication, rend souvent l'accès aux marchés difficile. L'équipement rural aiderait les agriculteurs à mieux écouler leurs produits, dont les entreprises rurales doivent gérer l'exportation de manière efficace et dynamique pour pouvoir traiter avec des acquéreurs, à l'étranger, de questions liées à la certification et au marquage des produits, ainsi qu'aux contrats.

29. **Le Comité recommande d'étendre les investissements publics à l'aménagement d'infrastructures rurales telles que les axes routiers et les réseaux de transport, d'information et de communication afin de relier les villes aux campagnes.** Ce faisant, les produits des agriculteurs et des chefs de petites entreprises industrielles rurales seraient distribués et commercialisés plus largement et créeraient donc des revenus et des profits plus importants. **Les donateurs et les organisations multilatérales devraient réévaluer leurs politiques de manière à s'assurer que les zones rurales bénéficient d'une part plus importante de l'aide, qui doit augmenter.**

30. L'exportation de nombreux produits reste entravée par les déséquilibres des marchés de produits internationaux, notamment les subventions accordées par les pays développés à leurs agriculteurs et qui s'élèvent à 340 milliards de dollars par an contre une assistance extérieure d'un montant de 60 milliards de dollars.

31. **Le Comité recommande de supprimer le plus tôt possible les obstacles à la commercialisation des produits agricoles en provenance des pays en développement.** À cet égard, le Comité juge qu'il est indispensable que les pays développés éliminent toutes les subventions, disparités et barrières agricoles dans un proche avenir afin que les pays en développement puissent élargir leurs exportations et protéger leurs marchés intérieurs contre le dumping.

4. Examiner l'ensemble des politiques dans une perspective rurale en privilégiant les femmes

32. Les effets néfastes des disparités agricoles dans les pays développés sur les populations rurales démunies des pays en développement montrent que ce ne sont pas uniquement les initiatives politiques nationales mais également internationales qui doivent être examinées soigneusement dans une perspective rurale, autrement dit du point de vue de l'impact qu'elles pourraient avoir sur les zones rurales et sur l'amélioration des moyens d'existence viables des collectivités rurales. Il conviendrait de tenir compte d'une perspective sexospécifique dans tous les cas, étant donné que les femmes et les filles constituent souvent la majorité de la population rurale et qu'elles ont donc le plus de chances de contribuer à l'accélération du développement rural et d'en bénéficier; et que dans de nombreux pays en développement parmi les plus démunis, ce sont elles qui assurent l'essentiel de la production agricole. **Leurs besoins spécifiques et l'élimination des entraves à leur pleine participation à l'activité économique devraient être examinés de toute urgence.**

Chapitre III

Biens collectifs mondiaux et mécanismes de financement novateurs pour la réalisation d'un développement durable

1. Les délibérations du Comité ont été axées sur la contribution que la notion de bien collectif mondial (BCM) peut apporter dans la réflexion sur le développement des pays en développement et on s'est notamment demandé comment elle pouvait contribuer à hâter la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

A. Situation actuelle

2. La mondialisation croissante de l'économie a entraîné une multiplication des courants commerciaux, financiers et d'investissement entre les pays. Elle implique également une convergence progressive dans l'évolution des sociétés, qu'il s'agisse des schémas de consommation et de l'aspiration au partage des bienfaits de la vie moderne ou – aspect plus pernicieux – des activités criminelles. Concrètement, la production et le commerce de biens et de services privés sont les vecteurs de cette interdépendance entre les pays.

3. Toutefois, le processus de mondialisation peut produire des effets externes transfrontières, certains étant positifs et d'autres néfastes. Une coopération internationale doit donc s'instaurer pour réguler ces effets. Elle consistera à encourager la fourniture de biens collectifs mondiaux⁸ ou bien, ce qui revient au même, à atténuer les « maux collectifs ». Le Comité estime que les biens doivent satisfaire à deux critères pour être considérés comme des biens collectifs mondiaux : premièrement, les avantages associés à ces biens présentent des qualités qui leur confèrent un caractère public très marqué, à savoir les caractéristiques de non-rivalité dans la consommation et de non-exclusion; deuxièmement, ces avantages ont un caractère universel en ce sens qu'ils intéressent les pays, les peuples ... et les générations⁹.

4. Dans une économie mondialisée, les relations à sens unique entre donateurs et bénéficiaires qui caractérisaient les interactions entre pays riches et pays pauvres se transforment en des liens de dépendance mutuelle. La société mondiale qui se dessine sera aussi marquée par une mondialisation des risques car les menaces liées à la pollution, à la propagation de maladies contagieuses, à la destruction de ressources biologiques et culturelles non renouvelables et à l'accroissement du nombre de conflits violents ne pourront pas être écartées sans une action concertée au niveau international.

5. Pour que les pays en développement puissent contribuer à atténuer les risques mondiaux et s'intégrer véritablement dans la société mondiale du savoir, il faut qu'ils aient accès aux réseaux d'information internationaux et aux technologies

⁸ Dans les ouvrages d'économie, les biens collectifs mondiaux sont parfois désignés par l'expression « externalités mondiales ».

⁹ Voir *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*, ouvrage publié aux éditions Oxford University Press (New York, 1999), sous la direction de Inge Kaul, Isabelle Grunberg et Marc Stern, pour le compte du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

nouvelles. La participation de ces pays à la production et à la consommation de biens collectifs mondiaux est également un facteur important pour la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, en particulier ceux qui ont trait à l'éducation universelle, à la lutte contre le VIH/sida et à la pérennité de l'environnement.

6. De nombreux BCM sont fournis par les gouvernements au niveau national car ils sont conscients de l'intérêt qu'ils présentent pour le bien-être de la société. Toutefois, comme les financements internes sont habituellement insuffisants, il y a généralement une déficience dans l'offre de BCM, et un grand nombre de pays cherchent à tirer un profit gratuit en faisant supporter les coûts budgétaires afférents à ces biens par d'autres pays. Lorsque les BCM font l'objet d'un financement international, les fonds sont souvent inclus dans l'aide publique au développement (APD), auquel cas les donateurs bénéficient également des dépenses qui sont engagées à ce titre.

7. Du point de vue des objectifs de développement, il importe de dissocier l'APD et le financement des biens collectifs mondiaux, l'APD devant garder sa raison d'être en tant que mécanisme servant essentiellement à épauler les pays en développement dans leurs efforts de développement. La fourniture de BCM en vue d'accroître le bien-être, d'atténuer les maux et de réduire les risques à l'échelle mondiale suit une logique distincte. En conséquence, il est essentiel de veiller à ce que la fourniture de ces biens ne soit pas subventionnée au détriment de l'aide au développement qui est destinée à financer les biens collectifs nationaux dont les pays en développement ont besoin ou au détriment des biens privés produits par ces pays. Il faudra mobiliser des ressources additionnelles pour financer la constitution de BCM. En outre, les arrangements institutionnels et les processus décisionnels connexes devraient tenir compte des intérêts et des préoccupations des pays en développement, à la fois en tant que consommateurs et en tant que fournisseurs potentiels de BCM.

8. Selon certaines estimations, un tiers environ du montant total annuel des crédits alloués au titre de l'APD¹⁰, qui a elle-même fortement régressé ces dernières années, tombant à environ 50 milliards de dollars par an, sert à financer des biens collectifs mondiaux à l'heure actuelle. Or, de l'avis du Comité, il existe un certain nombre de sources potentielles qu'on pourrait exploiter pour obtenir des fonds supplémentaires qui permettraient de financer les BCM sans détourner l'APD.

9. Afin de répondre à des besoins urgents, plusieurs mécanismes de financement nouveaux ont été créés récemment pour les BCM, par exemple le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds multilatéral pour la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le mécanisme pour un développement propre et les mécanismes prévus pour les échanges de droit d'émission dans le Protocole de Kyoto¹¹ à la Convention-

¹⁰ Les estimations présentées pour le montant total et sa répartition varient selon les sources. D'après une estimation, les fonds affectés aux BCM sont répartis comme suit : environ la moitié des fonds sont consacrés au secteur de l'environnement et l'autre moitié est répartie entre la santé, la gestion des connaissances, la gestion des affaires publiques et la prévention des conflits. Voir Inge Kaul et coll., *Providing Global Public Goods: Managing Globalization* (ouvrage publié par les éditions Oxford University Press pour le compte du PNUD, New York, 2003).

¹¹ FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3, annexe.

cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹². Jusqu'à présent, ces dispositions étaient souvent dictées par les circonstances. On a également présenté des propositions sur des mécanismes de financement nouveaux (taxes et redevances internationales, droits d'utilisation, mécanismes de compensation, etc.). Il est donc opportun de recenser les réalisations obtenues à ce jour et de s'assurer que l'on dispose d'instruments adéquats pour résoudre les problèmes actuels et futurs.

10. Le Comité estime qu'il faut impérativement sensibiliser l'opinion mondiale à la nature et à l'importance des BCM en cette ère de la mondialisation et élaborer une méthode appropriée pour mesurer le volume de la demande et de l'offre de BCM par secteur et par catégorie. Il convient également de créer et d'appliquer des instruments d'analyse bien adaptés pour évaluer les composantes et les incidences internationales qui interviennent dans la production et la consommation de biens collectifs nationaux.

B. Mesures à prendre aux niveaux national et international

11. Une multitude de problèmes mondiaux – maladies, pollution, contagion des crises financières – sont causés par des facteurs externes qui se répercutent au-delà des frontières. Pour s'attaquer à ces problèmes, il est important de suivre le principe de subsidiarité en assignant les responsabilités aux agents qui ont les intérêts les plus importants en jeu et sont à même de réduire les coûts de transaction, afin d'éviter une centralisation excessive et les pertes d'efficacité et les injustices qui se produisent lorsqu'on prend des mesures correctives¹³. Dans la mesure du possible, il faudrait agir au niveau national, mais il convient d'envisager la fourniture d'une assistance internationale pour les pays en développement qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour incorporer des externalités dont l'importance est jugée vitale pour leur développement économique et social.

12. La notion de BCM fournit un cadre de référence utile pour explorer les arrangements institutionnels nécessaires à tous les niveaux et les mécanismes de financement à mettre en place pour la couverture ou la maîtrise des coûts afférents aux effets externes transfrontières.

13. Les gouvernements ont un rôle décisif à jouer, même si ce rôle est souvent limité à celui d'un catalyseur, dans la fourniture des BCM. Pour mieux définir les champs d'action nationaux et internationaux, il est utile d'établir une distinction entre les activités de base et les activités complémentaires liées à l'offre de biens collectifs.

14. *Les activités de base* visent à produire des BCM qui doivent faire l'objet d'une coopération internationale; il s'agit par exemple d'activités qui sont menées dans une optique transnationale avec le souci des intérêts d'un grand nombre de pays ou encore d'activités qui sont concentrées dans un pays et ont des retombées bénéfiques sur d'autres pays. *Les activités complémentaires* (pour lesquelles ce sont les pays qui sont responsables au premier chef) permettent aux États de se préparer à recueillir les bénéfices des BCM engendrés par les activités de base, en constituant

¹² Organisation des Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1771, No 30822.

¹³ Pour une analyse des notions liées aux mécanismes de financement des BCM, voir par exemple F. Sagasti et K. Bezanson, *Financing and Providing Global Public Goods: Expectations and Prospects* (Stockholm, Ministère des affaires étrangères de la Suède, novembre 2001).

simultanément un patrimoine de biens collectifs nationaux précieux. Par exemple, la recherche est une activité de base pour la production de connaissances, mais l'éducation joue un rôle complémentaire dans ce processus; la fourniture d'écoles et d'enseignants est une activité complémentaire par rapport à l'utilisation des connaissances (voir tableau 1).

Tableau 1
Classification des biens collectifs par secteur et en fonction de la nature des activités

<i>Bien collectif et secteurs</i>	<i>Activité de base</i>	<i>Activité complémentaire</i>	
		<i>Production</i>	<i>Consommation</i>
Environnement			
International	Réduction des émissions	Recherche	
National	Protection de l'environnement	Soutien de l'agriculture	Lutte contre la pauvreté
Connaissance			
International	Centres de recherche	Services Internet	Réseaux mondiaux
National	Services d'enseignement	Éducation universelle	Écoles
Santé			
International	Élimination des maladies	Recherche sur les maladies	
National	Soins de santé préventifs	Système de santé	Centres de consultation
Sécurité			
International	Prévention des conflits	Maintien de la paix Conseil de sécurité	
National	Lutte contre la criminalité	Police	Lutte contre la pauvreté
Gouvernance			
International	Institutions mondiales	Recherche	Stabilité financière
National	« Bonne gestion des affaires publiques »	Capacité de gouverner	Équité

Source : Oliver Morrissey, Dirk Willem te Velde et Adrian Hewitt, « Defining international public goods: conceptual issues », dans *International Public Goods: Incentives, Measurement, and Financing*, ouvrage publié sous la direction de M. Ferroni et A. Mody (Dordrecht, Pays-Bas), Kluwer Academic Publishers et Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) (2002).

C. Arrangements institutionnels et financiers

15. Les arrangements institutionnels et les mécanismes de financement qui existent à l'heure actuelle pour les BCM appellent un examen. Bien que des fonds

soient affectés aux biens collectifs nationaux et locaux, ceux-ci étant considérés comme des infrastructures qui méritent d'être financées, il y a un vide à combler sur le plan des institutions et les budgets consacrés par les institutions financières internationales aux BCM sont très faibles. Plus un BCM est « pur », plus le déficit budgétaire est important car il est généralement considéré comme un bien commun pouvant être utilisé par un très grand nombre d'individus qui sont naturellement enclins à en profiter sans contrepartie. Par conséquent, le financement des BCM exige une médiation internationale, mais lorsque les structures de soutien font défaut à ce niveau, l'effort requis de la part des États, par exemple en matière de collecte de revenus, est plus important.

16. En l'absence d'un gouvernement mondial habilité à lever des impôts, la coopération volontaire et l'action collective sont les principaux instruments qui permettent de fournir des BCM. De l'avis du Comité, le financement ne devrait pas poser des problèmes insurmontables pour nombre d'entre eux, étant donné l'existence de ressources potentielles inexploitées. Pour assurer la fourniture de différents types de BCM de façon efficace, il faudra également prévoir des arrangements institutionnels spécifiques modulés en fonction de la « technique d'agrégation¹⁴ ». Par exemple, c'est la communauté internationale qui serait l'agent le plus efficace pour assurer, par le biais de traités et de régimes internationaux, la fourniture de biens collectifs purs; d'autres biens, comme les recherches visant à trouver des remèdes contre les maladies, peuvent nécessiter des partenariats entre les secteurs public et privé; d'autres encore – biens propres à des collectivités déterminées – peuvent être fournis par l'intermédiaire de coopératives privées qui financent le bien commun par la perception de droits ou de péages, ainsi que par la mise en place d'institutions régionales à la fois robustes et souples. En conséquence, le Comité note qu'il est nécessaire d'étudier la possibilité d'instituer des taxes, des droits et des redevances pour l'utilisation des ressources communes à l'humanité.

17. Le Comité constate néanmoins que le financement des BCM n'implique pas toujours la mobilisation de nouvelles ressources, mais parfois simplement la réaffectation de ressources. Par exemple, il serait possible de restructurer les dotations budgétaires actuelles de manière à éliminer les subventions nuisibles (par exemple celles allouées à l'industrie du charbon), qui se chiffrent aujourd'hui à environ 900 milliards de dollars par an dans le monde entier. De même, au lieu de se borner à remédier aux conséquences d'une déficience dans l'offre d'un BCM (par exemple, dans la jugulation des crises financières), on pourrait s'appliquer à produire ce bien en plus grande quantité (par exemple, en développant les capacités nationales en matière de contrôle bancaire pour renforcer la stabilité financière). On pourrait aussi recourir à des réglementations et à d'autres types de mesures pour ajuster les mécanismes d'incitation qui permettent d'élargir l'éventail des options disponibles pour améliorer la fourniture de BCM. Par exemple, les actions de lutte menées contre les maladies transmissibles à l'échelle mondiale pourraient être financées à moindre coût si les prix des médicaments étaient fixés de manière différenciée, en fonction de la capacité de paiement des pays développés et des pays en développement.

¹⁴ Pour une analyse des techniques optimales à employer pour fournir différents types de BCM, voir par exemple P. B. Anand, « Financing the provision of global public goods », Discussion Paper, No 2002/110 (Helsinki, Université des Nations Unies/Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement, novembre 2002).

18. En outre, il serait souhaitable de mettre l'accent sur les BCM qui sont exempts de rivalité dans la mesure où la fourniture de ces biens peut, du fait de leur nature, être améliorée moyennant un coût modique, ce qui les rend politiquement plus viables. La connaissance en offre un exemple. Le manque de connaissances est souvent un obstacle majeur au développement. S'il est nécessaire de stimuler l'esprit d'invention, il est aussi opportun d'établir des mécanismes novateurs supplémentaires afin de favoriser la plus large diffusion possible des connaissances pertinentes sur le développement sans pour autant affaiblir les incitations qui encouragent leur production, par exemple dans le cadre d'initiatives de portée mondiale dans le domaine de la santé ou d'un accord plus souple sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Ces nouveaux arrangements assureraient une meilleure efficacité et un accès plus équitable, et pourraient porter sur les domaines prioritaires suivants : technologies de l'information et des communications, lutte contre les maladies transmissibles, mise en valeur des sources d'énergie renouvelables et utilisation rationnelle de l'énergie, gestion de l'eau, sécurité alimentaire et développement communautaire.

19. De façon générale, les principales sources potentielles de revenus qui intéressent les pays en développement pour le financement des BCM sont les suivantes : a) les fonds supplémentaires alloués par les donateurs; b) un soutien renforcé fourni par la Banque mondiale et les banques régionales de développement; c) les allègements de dettes accordés dans le cadre de l'Initiative élargie en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ); d) le déblocage de ressources, par exemple grâce à la suppression de subventions dans les secteurs de l'énergie, de l'eau et d'autres secteurs; e) la mise en oeuvre de réformes macroéconomiques à un rythme accéléré afin de créer un climat plus propice à l'investissement et d'attirer les investissements étrangers directs; f) les dons octroyés par des fondations à but lucratif ou non lucratif; et g) les partenariats entre le secteur privé et le secteur public.

20. Comme indiqué plus haut, le Comité estime qu'il est nécessaire d'établir une différenciation plus nette entre l'APD et le financement des BCM, et qu'il faudrait également fournir des ressources nouvelles et additionnelles pour répondre aux besoins croissants dans ce dernier domaine. Il note toutefois que, même si les BCM produisent des effets externes positifs pour tous les pays, les bénéfiques engendrés par certains d'entre eux rejaillissent en priorité sur le développement des pays en développement (amélioration des traitements contre le paludisme, par exemple), et que leur fourniture devrait alors être financée au moyen de fonds provenant de l'APD. D'un autre côté, si les pays industrialisés bénéficient également des avantages liés à un BCM, ces pays doivent logiquement fournir des ressources supplémentaires pour accroître l'offre de ce bien.

D. Principales conclusions et recommandations

21. Au terme de leur analyse, les membres du Comité sont convenus que la notion de BCM pouvait être un instrument utile pour définir des stratégies de développement efficaces, rationnelles et équitables. Néanmoins, ils ont également noté qu'il fallait clarifier cette notion pour qu'elle puisse faire l'objet d'un dialogue ouvert et transparent et être exploitée dans la formulation des politiques.

22. Alors que, tout récemment encore, le débat sur la fourniture de biens collectifs portait uniquement sur les biens collectifs nationaux ou locaux, la notion de BCM a maintenant été élargie au contexte international. C'est un indice révélateur qui montre que les BCM sont généralement fournis en quantité insuffisante si les décisions sont laissées à l'appréciation des individus, des entreprises et des gouvernements.

23. **En conséquence, le Comité estime :**

a) **Qu'il est nécessaire de sensibiliser davantage l'opinion publique à l'importance des BCM et de mieux faire connaître cette notion afin de créer les conditions voulues qui permettront aux gouvernements et à d'autres acteurs, y compris le secteur privé, de mobiliser des ressources pour la fourniture de BCM;**

b) **Que le mode de financement actuel des BCM, fondé sur le détournement de l'APD, ne constitue pas un instrument efficace pour la fourniture de ces biens et qu'il faut de ce fait concevoir des arrangements institutionnels et financiers d'un type nouveau;**

c) **Que, à cette fin, il est nécessaire de déterminer le déficit de financement et d'établir des estimations réalistes sur les besoins de financement pour la fourniture des BCM, par catégorie (santé, éducation et environnement, par exemple);**

d) **Qu'il faudrait définir des mécanismes de financement pour assurer une utilisation plus rationnelle et plus souple des ressources existantes et une adéquation avec les besoins urgents;**

e) **Qu'il convient d'envisager de faire appel à de nouvelles sources potentielles pour compléter les ressources existantes afin de contribuer à assurer la fourniture des BCM (impôt sur les émissions carboniques et transferts financiers internationaux, par exemple);**

f) **Qu'il faudrait renforcer les structures de décision au niveau international pour surmonter les nombreux obstacles qui sont actuellement à l'origine du déficit des BCM, en particulier dans le domaine de l'environnement mondial, en faisant participer tous les acteurs concernés, y compris les pays en développement, au processus de détermination du rang de priorité à assigner à chaque BCM, du niveau de production à atteindre et des avantages nets qui doivent en résulter;**

g) **Qu'il faudrait accroître le rôle du secteur privé dans la fourniture des BCM en modifiant les incitations et en corrigeant les défaillances du marché.**

Chapitre IV

Examen de la liste des pays les moins avancés

A. Introduction

1. Le Comité des politiques du développement est tenu, conformément au paragraphe 9 de l'annexe I de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, en date du 31 juillet 1998, de procéder à un examen triennal visant à déterminer les pays à inscrire sur la liste des pays les moins avancés ou à radier de ladite liste. Le précédent examen ayant été réalisé en 2000, le Comité a effectué un nouvel examen en 2003.

2. Pour répertorier les pays les moins avancés, le Comité prend en considération trois aspects de l'état de développement d'un pays, à savoir le niveau de revenu, les actifs humains et la vulnérabilité économique. Il utilise donc a) comme indicateur du revenu, le revenu national brut par habitant; b) comme indicateur des actifs humains, l'indice du capital humain; c) comme indicateur de la vulnérabilité économique, l'indice de vulnérabilité économique. En outre, la notion même de PMA (pays les moins avancés) excluant les pays importants, l'Assemblée générale a approuvé en 1991, dans sa résolution 46/206, le principe qu'aucun pays comptant plus de 75 millions d'habitants ne peut prétendre figurer sur la liste, comme cela était indiqué dans le rapport du Comité de la planification du développement sur les travaux de sa vingt-septième session¹⁵.

3. Pour chaque examen, le Comité fixe des seuils s'appliquant à chacun des trois indicateurs. Ces seuils sont utilisés pour identifier les pays qu'il convient d'inscrire sur la liste ou de retirer de celle-ci. L'inscription est subordonnée à la réunion des trois critères. Un pays doit satisfaire à deux au moins de ces critères ou indicateurs pour remplir les conditions de radiation de la liste, et ce, lors de deux examens consécutifs. Toutefois, le Comité estime qu'il lui appartient d'aider à identifier les pays qui peuvent cesser de figurer sur la liste des PMA à la lumière des critères adoptés par le Comité et approuvés par le Conseil économique et social. Il appartient au Conseil et, en dernier ressort, à l'Assemblée générale, de décider les pays qui peuvent être radiés de la liste.

4. Dans sa résolution 2002/36 du 26 juillet 2002, le Conseil économique et social a pris note des recommandations formulées par le Comité concernant trois modifications importantes à apporter aux critères d'identification des PMA, à savoir qu'il conviendrait, premièrement, de remplacer, comme indicateur de revenu, le produit intérieur brut (PIB) par le revenu national brut par habitant; deuxièmement, si possible, de remplacer dans l'indice du capital humain (l'ancien indicateur physique révisé de la qualité de la vie) le taux brut combiné de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire par le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire, comme étant un meilleur indicateur du niveau d'instruction; troisièmement, de compléter l'indice de vulnérabilité économique par le pourcentage de la population déplacée du fait de catastrophes naturelles, lorsqu'on disposerait de données suffisantes.

¹⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1991, Supplément No 11 (E/1991/32)*, par. 242.

5. Le Comité a apporté des améliorations aux nouveaux critères d'identification des PMA adoptés en 2000. Il estime cependant que d'autres améliorations méthodologiques pourraient être envisagées d'ici au prochain examen triennal. Il faudrait être attentif, comme par le passé, à la qualité et à la fiabilité des indicateurs individuels et à la façon dont les critères sont appliqués.

B. Critères d'identification des pays les moins avancés en 2003

1. Revenu national brut par habitant

6. La liste initiale des pays auxquels les critères d'identification des PMA ont été appliqués durant l'examen de 2003 comprenait tous les pays classés par la Banque mondiale comme pays à faible revenu durant une des trois années les plus récentes¹⁶. Le Comité a consacré une attention spéciale aux pays à faible revenu des économies en transition d'Europe orientale et d'Asie centrale devenus indépendants dans les années 90, mais il a considéré qu'aucun d'entre eux ne devrait être inscrit sur la liste initiale pour les raisons indiquées dans l'encadré qui figure plus loin. Au total, 65 pays ont été retenus pour l'examen de 2003; on y trouve les 49 pays les moins avancés actuels et 16 pays à faible revenu qui ne sont pas inscrits actuellement sur la liste des PMA, dont un nouvel État Membre de l'ONU, le Timor oriental.

7. Le Comité a décidé de retenir comme seuil d'inscription sur la liste pour le présent examen un revenu national brut par habitant atteignant en moyenne sur trois ans (1999-2001) 750 dollars des États-Unis¹⁷. En ce qui concerne le seuil de radiation, le Comité a porté la marge de 15 à 20 % au-dessus du seuil d'inscription, surtout afin d'éviter que des pays radiés de la liste n'y soient à nouveau inscrits à la suite de fluctuations à court terme de leur revenu national brut par habitant imputables à des chocs exogènes. Il a donc été décidé que, pour l'examen de 2003, le seuil de radiation serait un revenu national brut par habitant s'établissant en moyenne à 900 dollars des États-Unis. Six PMA actuels se situeraient au-dessus du seuil de radiation au regard de ce critère (voir tableau 2).

Le cas des économies en transition

Neuf pays aux économies en transition ont été classés comme pays à faible revenu par la Banque mondiale au cours d'au moins une des trois dernières années. En raison d'importants changements politiques et économiques survenus durant leur transition vers l'économie de marché, ces pays ont connu une profonde récession. Durant la période 1990-2000, par exemple, le PIB par habitant a chuté de plus de 50 % dans chacun d'entre eux. La moyenne triennale de leur revenu national brut par habitant va de 173 dollars pour le Tadjikistan à 780 dollars pour le Turkménistan (voir tableau ci-dessous).

¹⁶ La liste des pays à faible revenu établie par la Banque mondiale change d'une année sur l'autre en fonction des modifications intervenues quant à la limite, et des disparités de croissance qui apparaissent entre les pays au fil du temps.

¹⁷ La limite fixée par la Banque mondiale pour les pays à faible revenu durant ces trois années était respectivement de 755, 755 et 745 dollars des États-Unis.

Le revenu national brut par habitant atteint le seuil actuel d'inscription dans huit des neuf économies en transition. De même, sept de ces pays pourraient figurer sur la liste au regard de l'indice de vulnérabilité économique. Toutefois, comme il s'agit d'anciennes républiques socialistes, l'indice du capital humain y est toujours élevé, en raison des politiques sociales suivies dans le passé, et ces pays ne devraient pas figurer sur la liste des PMA.

Le Comité a estimé qu'en incluant les économies en transition dans l'examen triennal de 2003 de la liste de PMA, on créerait également des distorsions sur le plan de l'indice du capital humain lors de l'établissement des seuils d'inscription et de radiation. On a cependant rappelé que le déclin économique dans ces pays avait duré plus longtemps que prévu. On a également fait observer qu'une poignée de ces pays avaient aujourd'hui un revenu national brut par habitant inférieur à celui de nombreux PMA actuels. Au cas où l'économie de ces pays en transition à faible revenu ne s'améliorerait pas dans un proche avenir, il pourrait s'avérer difficile d'inverser le cours de l'érosion du progrès social et il pourrait en résulter une diminution de l'indice du capital humain. Le Comité a donc souligné qu'il importait de suivre de près les pays en transition à faible revenu et où l'indice du capital humain diminuait.

Économies en transition : données et critères retenus aux fins de l'inscription sur la liste des pays les moins avancés

	<i>Population 2002 (en millions)</i>	<i>Revenu national brut par habitant (dollars É.-U.)</i>	<i>Indice du capital humain</i>	<i>Indice de vulnérabilité économique</i>	<i>Indice de vulnérabilité économique (modifié)^a</i>
Arménie	3,8	523	79,4	30,7	34,0
Azerbaïdjan	8,1	607	72,8	38,9	40,6
Géorgie	5,2	647	76,2	47,6	48,2
Kirghizstan	5,0	287	77,6	38,2	39,9
Moldova (République de)	4,3	397	81,1	39,6	39,1
Ouzbékistan	25,6	607	81,3	40,3	36,3
Tadjikistan	6,2	173	69,5	37,7	39,1
Turkménistan	4,9	780	84,5	60,9	53,8
Ukraine	48,7	723	86,3	23,8	26,1

^a Indice de vulnérabilité économique avec un sixième élément, à savoir le pourcentage de population déplacée à la suite de catastrophes naturelles.

2. Indice du capital humain

8. Le Comité est convenu que l'indice du capital humain devrait continuer de s'établir sur les bases suivantes : a) la nutrition, mesurée d'après la consommation calorique moyenne par habitant représentant un pourcentage des besoins minimum;

b) la santé, mesurée par le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans; c) l'éducation, mesurée d'après i) le taux d'alphabétisation des adultes; ii) le taux de scolarisation brut dans le secondaire.

9. Comme convenu en 1991, le seuil de l'indice du capital humain retenu pour l'inscription sur la liste est la valeur frontière entre le troisième et le quatrième quartiles du groupe des 65 pays figurant dans le tableau 2. Pour l'examen de 2000, le seuil de radiation se situe à 15 % au-dessus du seuil d'inscription. Toutefois, le Comité a décidé de réduire la marge entre les seuils d'inscription et de radiation pour la porter de 15 à 10 %, cette dernière marge étant jugée suffisante pour distinguer les pays ayant un indice du capital humain beaucoup plus élevé. Conformément aux orientations retenues, le seuil d'inscription sur la liste des PMA au regard de cet indice est un indice du capital humain de 55, le seuil de radiation étant de 61.

3. Indice de vulnérabilité économique

Tableau 2

Les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu : critères retenus pour l'inscription sur la liste des pays les moins avancés (PMA)

	<i>Population 2002 (millions)</i>	<i>Revenu national brut par habitant (dollars É.-U.)</i>	<i>Indice du capital humain</i>	<i>Indice de vulnérabilité économique</i>	<i>Indice de vulnérabilité économique (modifié)^a</i>
PMA Afghanistan	23,3	523	11,6	50,1	49,0
PMA Angola	13,9	447	25,6	48,5	46,8
PMA Bangladesh	143,4	363	45,3	22,9	29,5
PMA Bénin	6,6	367	40,2	57,0	56,4
PMA Bhoutan	2,2	600	40,4	40,6	41,0
PMA Burkina Faso	12,2	217	26,5	49,3	47,0
PMA Burundi	6,7	110	19,7	53,8	49,6
PMA Cambodge	13,8	263	44,5	49,7	48,1
Cameroun	15,5	583	43,8	31,9	31,2
PMA Cap-Vert	0,4	1 323	72,0	55,5	56,7
PMA République centrafricaine	3,8	277	29,9	43,1	42,0
PMA Tchad	8,4	203	26,1	59,2	56,6
PMA Comores	0,7	387	38,1	59,1	58,7
Congo	3,2	610	55,2	50,3	46,8
Côte d'Ivoire	16,7	687	43,0	25,4	25,9
République populaire démocratique de Corée	22,6	440	62,9	32,8	29,5
PMA République démocratique du Congo	54,3	100	34,3	40,8	42,3
PMA Djibouti	0,7	873	30,2	48,6	49,5
PMA Guinée équatoriale	0,5	743	47,2	64,4	55,8
PMA Érythrée	4,0	190	32,8	51,7	50,2

		<i>Population 2002 (millions)</i>	<i>Revenu national brut par habitant (dollars É.-U.)</i>	<i>Indice du capital humain</i>	<i>Indice de vulnérabilité économique</i>	<i>Indice de vulnérabilité économique (modifié)^a</i>
PMA	Éthiopie	66,0	100	25,2	42,0	40,7
PMA	Gambie	1,4	340	34,0	60,8	56,5
	Ghana	20,2	337	57,9	40,9	41,9
PMA	Guinée	8,4	447	30,3	42,1	40,0
PMA	Guinée-Bissau	1,3	170	31,2	64,6	60,7
PMA	Haïti	8,4	493	35,3	41,7	43,5
	Inde	1 041,1	450	55,7	13,5	19,6
	Indonésie	217,5	610	73,6	18,1	21,9
	Kenya	31,9	350	49,3	28,4	29,0
PMA	Kiribati	0,1	923	67,5	64,8	60,4
PMA	République démocratique populaire lao	5,5	297	46,4	43,9	43,4
PMA	Lesotho	2,1	573	45,4	44,2	44,5
PMA	Libéria	3,3	285	38,7	63,1	58,3
PMA	Madagascar	16,9	253	37,9	21,6	27,0
PMA	Malawi	11,8	177	39,0	49,0	49,4
PMA	Maldives	0,3	1 983	65,2	33,6	37,5
PMA	Mali	12,0	230	19,9	47,5	45,4
PMA	Mauritanie	2,8	377	38,2	38,9	37,7
	Mongolie	2,6	393	63,3	50,0	48,9
PMA	Mozambique	19,0	220	20,0	35,6	39,2
PMA	Myanmar	49,0	282	60,0	45,4	45,6
PMA	Népal	24,2	240	47,1	29,5	31,0
	Nicaragua	5,3	395	60,8	39,4	42,5
PMA	Niger	11,6	180	14,2	54,1	53,1
	Nigéria	120,0	267	52,3	52,8	51,1
	Pakistan	148,7	437	45,5	20,2	26,1
	Papouasie-Nouvelle- Guinée	5,0	673	46,2	36,1	38,6
PMA	Rwanda	8,1	230	34,1	63,3	59,6
PMA	Samoa	0,2	1 447	88,8	40,9	50,8
PMA	Sao Tomé-et-Principe	0,1	280	55,8	41,8	37,0
PMA	Sénégal	9,9	490	38,1	38,4	38,8
PMA	Sierra Leone	4,8	130	21,7	45,7	43,3
PMA	Îles Salomon	0,5	657	47,3	46,7	49,1
PMA	Somalie	9,6	177	8,5	55,4	53,1
PMA	Soudan	32,6	333	46,4	45,2	46,5

		<i>Population 2002 (millions)</i>	<i>Revenu national brut par habitant (dollars É.-U.)</i>	<i>Indice du capital humain</i>	<i>Indice de vulnérabilité économique</i>	<i>Indice de vulnérabilité économique (modifié)^a</i>
PMA	Tanzanie (République- Unie de)	36,8	263	41,1	28,3	30,2
	Timor-Oriental	0,8	478	36,4	^b	^b
PMA	Togo	4,8	293	48,6	41,5	42,8
PMA	Tuvalu	0,01	1 383	63,7	70,3	67,3
PMA	Ouganda	24,8	297	39,8	43,2	41,6
PMA	Vanuatu	0,2	1 083	57,4	44,5	46,4
	Viet Nam	80,2	390	72,7	37,1	39,4
PMA	Yémen	19,9	423	46,8	49,1	49,0
PMA	Zambie	10,9	317	43,4	49,3	47,6
	Zimbabwe	13,1	463	56,5	33,7	30,3

Note : Les critères d'inscription sur la liste des PMA sont les suivants : une population de moins de 75 millions d'habitants; un revenu national brut par habitant de moins de 750 dollars; un indice du capital humain inférieur à 55; un indice de vulnérabilité économique supérieur à 37. Il faut justifier de la réunion de ces quatre critères. Les critères de radiation de la liste des PMA sont les suivants : un revenu national par habitant supérieur à 900 dollars; un indice du capital humain supérieur à 61; un indice de vulnérabilité économique inférieur à 33. Pour être radié de la liste, il faut justifier d'au moins deux de ces trois critères.

Les lettres « PMA » précédant le nom d'un pays indiquent que celui-ci figure actuellement sur la liste des PMA.

Les chiffres en gras indiquent qu'un pays figurant actuellement sur la liste des PMA a satisfait au critère correspondant.

^a Indice de vulnérabilité économique assorti d'un sixième élément : pourcentage de population déplacée à la suite de catastrophes naturelles; seuil d'inscription : supérieur à 38; seuil de radiation : inférieur à 34.

^b Données non disponibles.

3. Indice de vulnérabilité économique

10. La vulnérabilité économique peut revêtir des formes diverses. La vulnérabilité à prendre en considération pour l'identification des PMA est une vulnérabilité économique structurelle. À cette fin, elle doit traduire le risque relatif que représentent pour le développement d'un pays des chocs exogènes, dont l'impact dépend non seulement de l'ampleur des chocs, mais aussi de caractéristiques structurelles qui déterminent la mesure dans laquelle le pays subira l'effet de pareils chocs. L'indice de vulnérabilité économique retenu par le Comité est donc la moyenne de cinq indicateurs : a) la concentration des exportations; b) l'instabilité des recettes d'exportation; c) l'instabilité de la production agricole; d) la part de la production et des services modernes dans le produit intérieur brut; e) la taille de la population.

11. Le Comité a appris que la qualité des données comparables internationalement concernant le nombre de personnes déplacées à la suite de catastrophes naturelles s'était améliorée de manière significative. Il a donc accepté que ces données soient reprises dans un indice de vulnérabilité économique modifié, pour compléter les données concernant l'instabilité de la production agricole.

12. Le Comité a pleinement reconnu que les petits pays sont plus vulnérables sur le plan économique à des chocs exogènes que les grands pays, car leur économie est largement tributaire du commerce international, elle est moins diversifiée et elle souffre de l'absence d'économies d'échelle. En particulier, la plupart des petits États insulaires figurant sur la liste des PMA doivent faire face à toute une gamme de handicaps structurels – comme le coût élevé des transports et un isolement relatif par rapport aux grands marchés – qui les rendent plus vulnérables aux chocs extérieurs. Aussi a-t-il été proposé de prendre en considération l'isolement des pays dans le cadre d'examens à venir.

13. Comme cela avait été le cas pour l'indice du capital humain, le Comité a décidé de ramener de 15 à 10 % la marge séparant le seuil d'inscription et le seuil de radiation. En conséquence, le seuil d'inscription correspond à une valeur de 37, et le seuil de radiation à une valeur de 33. En incluant le pourcentage des populations déplacées à la suite de catastrophes naturelles, le seuil d'inscription aurait une valeur de 38 et le seuil de radiation une valeur de 34.

4. Critères d'inscription et de radiation

a) Pays à ajouter sur la liste

14. Le Timor oriental est le seul pays réunissant les conditions requises pour être ajouté sur la liste. Le manque de données empêche de calculer son indice de vulnérabilité économique, mais son revenu national brut par habitant et son indice du capital humain se situent bien en deçà du seuil d'inscription. Le Comité recommande son inscription sur la liste des PMA.

b) Pays à prendre en considération pour une radiation

i) Pays réunissant les conditions requises pour une radiation

15. Le Comité estime que deux pays, le Cap-Vert et les Maldives, doivent être radiés de la liste, puisqu'ils ont satisfait à deux des critères de radiation au cours de deux examens consécutifs.

a. Cap-Vert

16. En 1997, le Comité avait indiqué que le Cap-Vert pourrait être radié lors du prochain examen, puisqu'à l'époque il satisfaisait à deux des critères de radiation (revenu national brut par habitant et indice du capital humain) à cette époque. L'examen de 2000 a confirmé que le Cap-Vert avait satisfait à ces deux critères et pouvait être radié. Toutefois, au regard de l'indice de vulnérabilité économique, il était un des pays en développement les plus vulnérables sur le plan économique. Compte tenu de ces considérations et du fait que le pays dépend étroitement de l'aide étrangère et des envois de fonds des travailleurs, le Comité a recommandé de reporter la radiation et de revoir la question à l'examen de 2003.

17. Sur les 65 pays, le Cap-Vert se classe au quatrième rang pour le revenu national brut par habitant et pour l'indice du capital humain. Au regard de ces deux indices, il se situe bien au-delà du seuil de radiation. En revanche, il est vulnérable sur le plan économique, son indice à cet égard étant de 55,5, par rapport au seuil de radiation fixé à 33. Néanmoins, comme il satisfait à deux des trois critères de radiation – et cela a été le cas lors de trois examens consécutifs –, le Comité estime que le pays réunit les conditions pour être radié de la liste.

18. Le Comité a appris que le Gouvernement cap-verdien avait fait des réserves au sujet de l'exactitude des données concernant la nutrition utilisées pour le calcul de l'indice du capital humain. À l'entendre, les données relatives à l'apport en calories présentées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – à partir de bilans alimentaires dressés sur la base de données concernant la production alimentaire nationale et les importations de produits alimentaires, et non d'enquêtes sur la consommation des ménages – ne donnent pas une idée fidèle de la réalité nutritionnelle du pays. Aussi le Gouvernement est-il convaincu qu'il s'impose d'ajuster le calcul de son indice du capital humain. Le Comité a pris note de cette préoccupation, mais la FAO lui a fait savoir que les chiffres concernant l'apport en calories provenaient des statistiques les plus fiables et comparables sur le plan international. Le Comité souligne que la crédibilité de son examen triennal de la liste repose en partie sur le fait qu'il utilise des données comparables sur le plan international recueillies par des institutions spécialisées, comme la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

b. Maldives

19. Dans sa résolution 2002/36, le Conseil économique et social a prié le Comité de continuer de réétudier sa recommandation visant à radier les Maldives de la liste des pays les moins avancés, et de présenter ses recommandations à la session de fond de 2003 du Conseil dans le cadre de l'examen triennal de la liste des pays les moins avancés, compte tenu des éléments d'information mentionnés dans la résolution, ainsi que des nouveaux éléments d'information que fourniront les partenaires de développement et les organisations multilatérales concernées.

20. Le Comité a réétudié sa recommandation faite lors de l'examen de 2000, tendant à la radiation des Maldives, ainsi que de l'examen ultérieur du cas des Maldives fait par le Comité en 2001 et 2002. Il rappelle que lors des examens de 1997 et de 2000, le pays satisfaisait à deux des critères de radiation, son revenu national brut par habitant et son indice du capital humain (l'ancien indice révisé de la qualité physique de la vie) se situant bien au-dessus des seuils de radiation. Dans le cadre de l'examen actuel, le revenu national brut par habitant des Maldives situe le pays au premier rang des 65 pays et est plus de deux fois supérieur au seuil de radiation. Les Maldives se situent au quatrième rang pour l'indice du capital humain et dépassent également le seuil de radiation. Leur indice de vulnérabilité économique (33,6) est très proche du seuil de radiation (33 ou moins). Eu égard au fait que le pays satisfait à deux des critères de radiation pour la troisième fois consécutive, le Comité conclut qu'il y a lieu de procéder à leur retrait de la liste.

21. Le Comité a appris que le Gouvernement maldivien avait exprimé au Secrétaire général des préoccupations de fond et de forme au sujet du descriptif de vulnérabilité des Maldives qui avait été communiqué au Comité. De son côté, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a fait savoir au Comité que ce descriptif avait été élaboré en coopération étroite avec le Gouvernement. La façon dont le Gouvernement a réagi à ce descriptif intérimaire ne reposait sur aucun élément substantiel opposable à l'opinion du Comité selon laquelle les Maldives réunissaient les conditions requises pour être retirées de la liste. Le Comité reconnaît que le pays doit faire face à des difficultés et à des coûts particuliers, car il s'agit d'un pays insulaire à la fois petit et très dispersé, et qu'un retrait de la liste des PMA pourrait le priver d'avantages internationaux importants.

ii) *Autres pays satisfaisant à deux des critères de radiation en 2003*

22. Le Samoa se situe au deuxième rang des 65 pays pour le revenu national brut par habitant et au premier rang pour l'indice du capital humain. Le pays est certes considéré comme vulnérable sur le plan économique, comme l'indique son indice de vulnérabilité économique (41), alors que le seuil est fixé à 33 ou au-dessous, mais il se classe cependant onzième de la liste pour ce critère. Comme il satisfait à deux critères de radiation, le Comité recommande qu'il soit considéré comme réunissant les conditions requises pour être retiré de la liste. En conséquence, ce retrait pourrait être décidé, si le Samoa satisfait de nouveau aux critères lors de l'examen de 2006.

23. Les données pour Kiribati et Tuvalu indiquent que ces deux pays satisfont à deux des critères de radiation (revenu national brut par habitant et indice du capital humain). Cela étant, même s'ils réunissent les conditions requises sur le plan technique pour un retrait futur de la liste, le Comité recommande de ne pas envisager une telle décision. Kiribati, dont le revenu national brut par habitant sur une base triennale (923 dollars des États-Unis) dépasse tout juste le seuil de radiation (900 dollars), a vu cet indice diminuer régulièrement ces quatre dernières années, passant de 1 130 dollars en 1998 à à peine 830 dollars en 2001. En ce qui concerne Tuvalu, on ne dispose, comme seule donnée, que du PIB par habitant. En outre, le Comité souligne qu'il s'agit là des deux pays les plus vulnérables sur le plan économique parmi ceux qui figurent sur la liste initiale, au regard de l'indice de vulnérabilité économique.

C. Transition sans heurt des pays retirés de la liste des pays les moins avancés

24. Le fait de retirer de la liste un pays reconnu pendant longtemps comme « moins avancé » indique que celui-ci a progressé sur la voie du développement et de sa capacité de réaliser jusqu'à un certain point des changements structurels sur le plan économique. À leur tour, ces succès sont vraisemblablement imputables pour une bonne part à un ensemble de politiques bien pensées et de conditions extérieures propices. En ce qui concerne ces dernières, l'appui international joue souvent un rôle essentiel, tout comme la capacité de se saisir des occasions qui se présentent sur le marché mondial peut avoir été, elle aussi, importante.

25. Malgré les progrès réalisés, les pays qui satisfont aux conditions requises pour être retirés de la liste des PMA continueront vraisemblablement à avoir une capacité limitée de résister à des chocs exogènes. Un retrait subit du soutien extérieur est propre à constituer un tel choc et à avoir des effets négatifs, voire de réduire à néant certains des progrès réalisés sur la voie du développement. Les pays qui satisfont aux critères de radiation devraient être félicités de ce succès, au lieu d'être pénalisés et exposés à un tel choc.

26. Le Comité rappelle l'importance qu'il a toujours attachée à l'adoption de mesures de « transition sans heurt » pour les pays qui sont retirés de la liste, telles qu'elles sont précisées dans les rapports sur les travaux de sa troisième et de sa quatrième session¹⁸. Il rappelle aussi que le Conseil économique et social a réaffirmé dans sa résolution 2002/36 la nécessité de ménager une transition sans

¹⁸ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 13 (E/2001/33)*, par. 114 à 117; et *ibid.*, 2002, *Supplément No 13 (E/2002/33)*, par. 158 à 163.

heurt, comme il l'avait déjà fait dans des résolutions antérieures (résolutions du Conseil 2000/34 et 2001/43), conformément à l'observation faite en 1991 par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/206 au sujet de la nécessité de veiller à ce que le retrait de la catégorie des PMA ne porte pas un coup d'arrêt au progrès et au développement des pays ainsi radiés.

27. Le Comité a été informé que la nécessité de ménager une transition sans heurt aux pays sortant de la catégorie des PMA avait commencé à être prise en considération par le système commercial multilatéral, la question du traitement des États membres retirés de la liste faisant partie du Programme de travail concernant les petits pays de l'Organisation mondiale du commerce. Selon le Comité, compte tenu de la tendance générale qui favorise la libération des échanges et l'érosion des préférences commerciales pour tous les pays en développement, les avantages dont bénéficient les PMA devraient être maintenus lorsqu'un de ceux-ci est retiré de la liste, vu le faible coût que cela représenterait pour ses partenaires commerciaux et le fait que ces avantages disparaîtront progressivement en même temps que seront levés les obstacles au commerce pour tous les pays en développement. Le Comité recommande que le Conseil économique et social encourage les partenaires du développement et les organisations multilatérales compétentes à hâter le pas lorsqu'ils abordent les questions liées à la radiation de la liste, notamment la fourniture d'une assistance technique par le biais du Cadre intégré pour l'assistance technique aux pays les moins avancés.

28. Aussi le Comité recommande-t-il la tenue d'une réunion d'experts consacrée à la question d'ensemble de la transition sans heurt afin d'examiner le traitement qui sera probablement réservé aux pays retirés de la liste par leurs principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

29. On a souligné que la question du traitement réservé aux pays retirés de la liste par leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, notamment en ce qui concerne les préférences commerciales, ne saurait être tranchée que dans des enceintes internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC). On a rappelé que le retrait de la liste n'irait pas sans la perte d'un certain nombre d'avantages importants, notamment l'accès préférentiel aux marchés et la prorogation des délais prescrits pour l'exécution des obligations imposées par l'OMC. Le Comité recommande également que, dans chaque cas, la radiation soit suivie de la convocation par l'ONU d'une table ronde devant permettre au pays retiré de la liste et à ses partenaires de développement d'identifier les mesures susceptibles d'assurer une transition sans heurt.

30. Le Comité a pris connaissance d'un document présenté par le Secrétariat du Commonwealth, qui appelle l'attention sur le fait que le retrait de la liste suscite généralement des réactions négatives de la part des PMA. Le document souligne les inconvénients qu'entraîne le retrait de la liste en particulier pour les petits États insulaires en développement, et la nécessité d'aider ceux-ci à conserver un accès aux marchés traditionnels et à de nouveaux marchés.

31. Ayant à l'esprit que tous les pays remplissant les conditions requises pour être retirés de la liste dans le cadre de l'examen en cours étaient de petits États insulaires en développement, le Comité a reconnu que la question de la transition sans heurt constituait un aspect particulier de la question plus générale du traitement spécial de ces États. Il demande à la prochaine réunion internationale qui examinera en 2004 le développement durable des petits États insulaires en développement (voir résolution

57/262 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 2002) de prendre en considération leurs besoins spéciaux. Il invite le Conseil économique et social à examiner la question du retrait de la liste et de la transition sans heurt à sa session de fond de 2003, afin de souligner la nécessité de prévoir un traitement plus différencié des pays en développement qui doivent faire face à des inconvénients particuliers et sont spécialement vulnérables, comme les petits États insulaires en développement.

D. Principales conclusions et recommandations

32. Le Comité a maintenu son point de vue, à savoir qu'en plus des PMA actuels, la liste initiale des pays à prendre en considération durant l'examen triennal devraient être ceux qui ont été identifiés par la Banque mondiale comme des pays à faible revenu au cours d'une des trois années les plus récentes. Parmi ces pays, le Comité a estimé, compte tenu de l'importance relative du capital humain présent dans les pays en transition à faible revenu, que ceux-ci ne réunissaient pas les conditions requises pour être portés sur la liste des PMA.

33. Le Comité a fixé à une moyenne triennale de 750 dollars par habitant le seuil d'inscription dans la catégorie des PMA au regard du critère du revenu national brut par habitant. Il a décidé aussi de relever la marge de radiation, la faisant passer de 15 à 20 % au-dessus du seuil d'inscription; au regard de ce critère, le seuil de radiation est donc constitué désormais par une moyenne triennale de 900 dollars par habitant.

34. Le Comité a estimé que le seuil d'inscription au regard de l'indice du capital humain et de l'indice de vulnérabilité économique devrait être fixé de telle façon que les trois quarts des pays les plus défavorisés satisfassent à chacun de ces deux critères. Il a également décidé de ramener de 15 à 10 % en ce qui concerne ces indicateurs la marge entre le seuil d'inscription et le seuil de radiation.

35. Compte tenu des seuils ainsi fixés et ayant à l'esprit d'autres considérations et renseignements, **le Comité conclut :**

a) Que le Timor oriental remplit les conditions requises pour être inscrit sur la liste des PMA;

b) Que le Cap-Vert et les Maldives réunissent les conditions requises pour être retirés de la liste;

c) Que le Samoa présente les conditions requises pour que la question de son retrait de la liste soit examinée en 2006.

36. Le Comité souligne avec force la nécessité de ménager une transition sans heurt pour les pays qui sont retirés de la liste des PMA et demande à la communauté internationale, y compris les donateurs bilatéraux et les partenaires commerciaux, d'être attentifs sans délai à cette question. Comme tous les pays qui satisfont aux conditions requises pour être retirés de la liste dans le cadre du présent examen sont de petits États insulaires en développement, le Comité estime que la réunion internationale sur les petits États insulaires en développement qui se tiendra en 2004 devra absolument aller de l'avant dans la formulation de politiques et de mesures devant permettre à ce groupe de pays, en particulier ceux d'entre eux qui réunissent les conditions requises pour être retirés de la liste des PMA, de relever un ensemble spécifique de défis sur la voie du développement.

Chapitre V

Travaux futurs du Comité

1. Pour sa prochaine session en 2004, le Comité propose d'examiner la question de la création de capacités locales afin d'améliorer, entre autres, le niveau d'instruction en vue du développement durable et de fournir des biens publics locaux.
2. La création de ces capacités exige que soient définis dans les grandes lignes les principes régissant leur financement. Il faudrait également examiner les arrangements institutionnels propices à la création de ces capacités, y compris les avantages d'une décentralisation politique à l'appui de pareils arrangements.

